



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2023-0001

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 4 avril 2023 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2023-0001.**

La demande DM 2023-0001 concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de Zonage 06-101, concernant les superficies maximales autorisées.

#### **Nature et effets de la demande DM 2023-0001 :**

- Autoriser la superficie de 294,0 mètres carrés de l'ancienne porcherie dérogeant ainsi le règlement de zonage 06-101, article 70, considérant qu'il subira un changement d'usage pour être un garage isolé. La réglementation spécifique que les garages isolés doivent avoir une superficie maximale de 110 mètres carrés pour un lot de 4000 mètres carrés ou plus.

**Identification du site concerné pour la demande DM 2023-0001 :** L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 559 du cadastre du Québec (matricule : 5315-73-0966) au 1815, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

Mr Pierre Lefebvre, avocat